

## Comité d'interprétation des normes

### Nouvelle consultation publique

Les réponses aux questions soulevées par les exploitants au sujet de la Norme nationale sur les Systèmes de production biologique sont énoncées ci-dessous.

#### Nouvelle consultation publique du 6 mars au 6 avril 2017

- Est-ce que les aliments pour animaux entreposés (6.4.4) peuvent être traités avec des substances des tableaux 4.3 et 5.2 des LSP?
- La clause 6.5 fait référence au Code de pratiques pour les soins et la manipulation des animaux d'élevage - Transport. 6.5 fait aussi référence dans une note au Règlement sur la santé des animaux de la Loi sur la santé des animaux (ACIA). Si ces deux références se contredisent l'une l'autre, laquelle doit être référencée pour évaluer la conformité?
- Est-ce que les jeunes herbivores doivent avoir accès aux cours extérieures en dehors de la saison de pâturage (6.11.1)?
- Est-ce que l'exemption relative aux bovins de petite taille au tableau 1 de 6.11.2 de 32.310 est exclusive aux 'Vaches laitières - parcs de vêlage individuels'?
- Est-ce que la drêche de brasserie non biologique peut être utilisée pour amender le sol? Comme matière à compostage?
- Est-ce que laine conventionnelle peut être utilisée comme paillis?
- Est-ce que la période de conversion de 36 mois est requise si des produits de formulation de la liste 3 de l'ARLA se retrouvent dans la composition du pesticide de marque dont les autres ingrédients sont conformes?
- Est-ce qu'un jus contenant de la vitamine C ou D, ou du calcium, peut être certifié biologique?

Les réponses proposées à ces questions sont publiées sur le site [Web de la FBC](#) pour une période de 30 jours aux fins d'examen et de commentaires. Tous les commentaires relatifs à ces réponses doivent être soumis à l'adresse [OPR.RPB@inspection.gc.ca](mailto:OPR.RPB@inspection.gc.ca)



## Grappe scientifique biologique III

### Appel de lettres d'intention

La Fédération Biologique du Canada en collaboration avec le Centre d'agriculture biologique du Canada de l'Université Dalhousie sont heureux de soumettre un appel de Lettres d'intention pour la recherche dans le cadre de la Grappe scientifique biologique III (2018-2013).

Cet appel de projets est lancé en présumant que le prochain cadre stratégique d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) reconduira le programme des grappes agro-scientifiques. Le secteur biologique a consulté AAC au sujet de l'échéancier et des critères appliqués aux prochaines grappes agro-scientifiques. Voilà pourquoi le secteur biologique se prépare en vue de la prochaine étape.

Veillez trouver en cliquant sur les liens suivants :

1. [Letter of Intent Guidelines for Researchers](#). Veuillez lire ce document attentivement (non traduit en français) car il décrit en détail le processus d'application, les domaines de recherche prioritaires, et les directives sur ce qui doit être inclus dans la lettre d'intention.
2. [Letter of Intent Submission Form](#). Veuillez utiliser ce formulaire (en anglais seulement) pour soumettre votre lettre d'intention en respectant la longueur imposée et les autres directives.

Pour vous informer des récents développements de la Grappe scientifique biologique III, veuillez consulter le lien: [www.dal.ca/OACC](http://www.dal.ca/OACC)

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter :

Margaret Graves – Agente de programme (bilingue), CABC: 902-896-3481, [gravesm@dal.ca](mailto:gravesm@dal.ca)

Nicole Boudreau – Fédération biologique du Canada: 514-488-6192, [boudreau.nicole@videotron.ca](mailto:boudreau.nicole@videotron.ca)

Andy Hammermeister – Directeur, CABC: 902-893-8037, [andrew.hammermeister@dal.ca](mailto:andrew.hammermeister@dal.ca)

La date butoir pour soumettre votre lettre d'intention est le 10 avril 2017.

*N'hésitez pas à faire circuler l'annonce relative à cet appel de lettres d'intention à vos collègues.*



## **INVITATION!**

### **La Fédération biologique du Canada tiendra son Assemblée générale annuelle**

**Mardi le 14 mars 2017 de 13h à 15h HNE  
Par téléconférence**



Hermann Bruns (COABC), Marc Schurman (PEI-COPC), Joanne Jackson Johnson (GOoFY), Charles Newell (Organic Alberta), Janine Gibson (MOA), Shannon Jones (NS WG ACORN), Jérôme-Antoine Brunelle (UPA), Tim Livingstone (NB WG ACORN), Jim Robbins (SaskOrganics), Tom Manley (OCO)

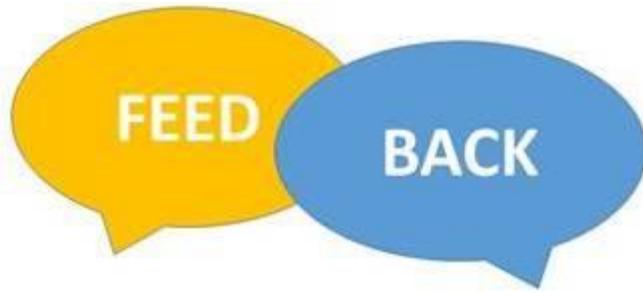
### **Joignez-vous à la discussion!**

#### **Ordre du jour**

**Par téléphone: numéro sans frais partout au Canada**

**L'ordre du jour complet sera bientôt publié!**

## Les non-conformités: quelles sont-elles?



### Dernière annonce!

#### Ajoutez votre information à notre rapport préliminaire

Les opérateurs canadiens qui désirent apposer le label biologique sur leurs produits doivent se conformer à la Norme biologique canadienne (NBC), référencée par le Règlement sur les produits biologiques (RPB). Ils doivent être inspectés chaque année pour démontrer qu'ils appliquent correctement la norme et l'inspection annuelle est toujours un moment particulier de leurs activités de producteur/transformatateur.

Afin de soutenir les opérateurs qui certifient leurs produits, la FBC désire savoir si le processus est facile, ou difficile.

- Est-ce que l'inspection révèle des non-conformités et, si tel est le cas, est-ce difficile de résoudre ces non-conformités?
- Les opérateurs connaissent-ils bien la Norme biologique et les exigences du RPB?

Le rapport préliminaire partiel montre déjà des tendances marquées.

RAPPORT PRÉLIMINAIRE – Non-conformités	
Description des non-conformités	% des opérateurs
Manque de données dans les registres	81%
Production parallèle	8%
Prévention insuffisante de la contamination (par les pesticides ou les OGM)	3%
Pratique agricole non permise en production biologique	0%
Problème lié à la zone tampon	15%
Utilisation d'un intrant non permis	0%
Disponibilité commerciale non documentée	27%
Problèmes liés au bien-être animal	11%
Problème lié à l'administration de médicaments	6%
Certificat biologique non disponible pour des ingrédients en préparation d'aliments biologiques	17%

**[Cliquez ici](#) pour participer au sondage**

La connaissance des difficultés encourues lors du processus de certification aidera à instaurer un soutien efficace qui facilitera ce processus et permettra également d'améliorer la formation.

**Veillez noter que vous n'avez pas à vous identifier lorsque vous participez au sondage.  
L'information recueillie est donc strictement confidentielle.**

Nous vous remercions pour votre participation !

**[Organic Federation of Canada](#)  
[info@organicfederation.ca](mailto:info@organicfederation.ca)  
514-488-6192**